



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

SATT

Rennes, le 8 septembre 2022

Service aménagement des territoires et transitions

Pôle urbanisme et contractualisation

N. Ref : 20220906_DEC_SATT_mondevert_revision_PLU_reglement

Affaire suivie par : Sandrine LE PEILLET

Tél. : 02 90 02 33 29

Courriel : ddtm-cdpnaf@ille-et-vilaine.gouv.fr

CDPENAF DU 06 SEPTEMBRE

Consultation de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers au titre L. 151-12 et R. 151-26 du code de l'urbanisme.

Commune : MONDEVERT

Procédure : Révision du PLU

Examen : Règlement des annexes et extensions en zone agricole et naturelle

Avis : Avis **simple favorable** sous réserve de :

- préciser la règle d'inter-distance d'au moins 100 m pour les annexes en zone A par rapport aux constructions agricoles.

Le président de la CDPENAF

Bertrand Durin,
chef du service aménagement des territoires et
transitions

Transmission électronique à :

commune@mondevert.fr

c.agglo@vitrecommunaute.org